

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 mars 2012 à 20 Heures 30.**

Présents : M. MARIE, Maire

Mme BIDAN,
MM DOLLEY, LECAUDEY, Adjoint.

M LECOEUR, Mme LAVALLEY M DE LAFORCADE, Mme GOUESLARD, M
LEGRAND, M PUDDU,

Était absent, excusé : M CALIPEL

Procurations :

Secrétaire de séance : Mme BIDAN.

Date de la convocation : Le 13 mars 2012.

*_*_*_

Monsieur le Maire ouvre la séance

**COMPTE DE GESTION 2011
DU BUDGET PRINCIPAL ET DE SES ANNEXES**

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2011, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2011
DU BUDGET PRINCIPAL ET DE SES ANNEXES**

- Compte administratif budget principal

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif pour l'année 2011 lequel fait apparaître un:

- excédent de 48 601,40 € en section de fonctionnement
- déficit de 22 982,57 € en section d'investissement.

- Compte administratif du budget annexe – Lotissement des écoles

Le conseil Municipal approuve le compte administratif lequel fait apparaître pour l'année 2011 un excédent de fonctionnement de 18 969,85 €.

- Compte administratif du budget annexe - Assainissement

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif pour l'année 2011 lequel fait apparaître un :

- déficit de 1 018,05 euros en section de fonctionnement
- excédent de 18 365,32 € en section investissement.

**AFFECTATION DU RESULTAT 2011
BUDGET PRINCIPAL 2012 ET DE SES ANNEXES**

Le résultat d'exploitation du budget principal est en excédent de 143 767,43 €.

Il est proposé de l'affecter comme suit :

- Affecte à la ligne R1068 (couverture du déficit d'investissement, solde des restes compris) : 35482,57 €
- Affecte au compte 002 – report à nouveau 108 284,86 €

Le conseil approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat d'exploitation proposée ci-dessus.

☆☆☆

Le résultat d'exploitation du budget annexe Assainissement s'élève à 22 943,73 €

il est proposé de l'affecter comme suit :

- Affecte au compte R001 la somme de 18 365,32€
- Affecte au compte R1068 : 2552 €

Le conseil approuve, à l'unanimité, l'affectation du résultat d'exploitation proposée ci-dessus,

**BUDGET PRIMITIF 2012
BUDGET PRINCIPAL ET DE SES ANNEXES**

↳ BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Municipal vote le budget primitif pour l'année 2012 qui s'équilibre :

- en dépenses et en recettes

⇒ pour la section de fonctionnement à 252 647 €

⇒ pour la section investissement à 75 363 €.

☆☆☆

↳ **BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT.**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif pour l'année 2012 qui s'équilibre :

- en dépenses et en recettes

- ⇒ pour la section de fonctionnement à 94 887 €
- ⇒ pour la section investissement à 45 850 €.

☆☆☆

↳ **BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT.**

Le Conseil Municipal vote le budget primitif pour l'année 2012 qui s'équilibre :

- en dépenses et en recettes

- ⇒ pour la section de fonctionnement à 49 790 €
- ⇒ pour la section d'investissement à 685 180 €.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2012

Le Conseil Municipal, considérant :

Le montant du produit fiscal attendu à taux constant,

Le montant du produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2012,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

Article 1 : d'adopter le principe de maintien des taux d'imposition 2011

Article 2 : de fixer les taux d'imposition 2012 pour les quatre taxes comme suit :

TAXE	TAUX 2010	TAUX 2012
Taxe d'habitation	11,39	11,39
Foncier bâti	10,32	10,32
Foncier non bâti	29,83	29,83
CFE	13,36	13,36

**DELIBERATION 220312-01- FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE
- PROJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF-**

Le conseil Municipal de Contrières

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le montant estimé de ces travaux et des études s'élevant à 570 000 € HT.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de l'opération suivante : Réalisation d'un assainissement collectif dans le bourg de Contrières.

Article 2 : d'adopter le plan de financement suivant (cf annexe) :

- Subvention de l'Agence de l'eau
- Subvention du Conseil Général
- Prêt Agence de l'eau
- Commune : emprunt

Article 3 : d'autoriser M le maire à solliciter auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie une subvention au taux de :

- 35 % du montant HT des travaux et des études des réseaux
- et
- 40 % du montant HT des travaux et des études pour la station d'épuration

Article 4 : d'autoriser M le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Article 5 : d'inscrire les crédits suffisants au budget Assainissement.

Adoptée à l'unanimité

VENTE D'HERBE

Le Conseil Municipal décide de mettre en vente l'herbe de la parcelle ZE 185 d'une contenance de 71 a 25 ca et des parcelles ZC 87 et 88 d'une contenance de 2ha56a08ca. Une proposition distincte devra parvenir sous pli cacheté à la mairie avant le 20 avril 2012 12h00.

QUESTIONS DIVERSES

La commission d'urbanisme se réunira le mardi 27 mars 2012 à 15h00 pour l'élaboration du dossier de consultation pour un maître d'œuvre en vue de la réalisation d'un lotissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.